

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Le premier septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le vingt-six août deux mille vingt et un.

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, CERCEAU Fabrice, Mmes POTET Christiane, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, GILLET Maryvonne, MARTINEAU Marthe, Mrs GERGOUIL Patrick, LIAIGRE Xavier, MARATHE Freddy, RICHARD Christophe

Membres absents : Mme GOURDON Corinne, M. AUPY Christophe, M. BUGEAU Bruno

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

2) LES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Arrêt de travail de M. JOURDAIN David du 02/08 au 13/08 et du 25/08 au 30/08
- Mme BONNEAUD Béatrice en temps partiel thérapeutique pour raison médicale à 50% du 02/09 au 15/10
 - Mme POIVERT Nathalie (remplacement à 50% de Béatrice) 4h30 par jour (L, M, J, V) 13h30 à 18h pendant cette période
- Congés :
 - Mme GALLOT Sylvie : 07/09 au 11/09

3) TRAVAUX ET ACHAT DIVERS

- Réfection de la toiture arrière du bâtiment du bar effectué par l'entreprise Avril pour un montant de 20956,20 € TTC.
- Campagne d'égavage pour le passage de la fibre optique, courrier envoyé aux administrés n'ayant pas entretenu leurs plantations à proximité des lignes France telecom.
- Devis.
 - Point sur le lancement des commandes suite au vote du budget :
 - Devis validés :
 - PC école + cimetière : 3152,40 € TTC
 - Photocopieur factoria : 3650 € HT
 - Éclairage WC pôle médical : 228,40 € HT
 - Entreprise COCHAIN: pose de caniveau rue de la petite gare 441,30 € HT
 - SARL JAGUENAUD Debernage : 4182,00 € HT
 - MAELSTRÖM : lingettes pour les véhicules : 157,80 € HT
 - Devis à demander :
 - Devis et achat d'un écran 65 ou 75 pouces pour la salle du conseil
 - Plaque de béton pour plateforme de tri
 - Diagnostic pour logement du bar : 359 €

4) REQUETE DE M. OUNIS HEINZ DEVANT LE TRIBUNAL DE POITIERS

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Ounis Heinz a formé un recours en annulation contre l'arrêté du 25/05/21 autorisant une réfection de toiture, et notamment l'article 2 qui reprend les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Notre assureur a été contacté au titre du contrat Protection Juridique afin de nommer un avocat pour traiter cette affaire.

5) BAIL LOGEMENT BOULANGERIE

Le conseil municipal décide de résilier le bail de location concernant le logement contiguë à la boulangerie, bail passé avec Mme Lagay et qui arrive à échéance le 30 avril 2022.

Dans le contexte de la reconstruction de la boulangerie, un nouveau bail incluant la boulangerie et le logement sera rédigé avec le futur boulanger.

Un délai de 6 mois avant la date de fin de bail doit être respecté pour signaler cette résiliation. Le conseil municipal demande à M. le Maire d'effectuer la démarche.

6) CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

M. le Maire a été contacté par EAU 17 dans le cadre de la campagne de contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel.

Les installations de plus de 10 ans vont être contrôlées pour un prix de 110 € par maison.

7) SUPPRESSION DE LA REGIE PHOTOCOPIE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la régie photocopie créée par délibération du 10 avril 1984 n'est plus active depuis plusieurs années. De ce fait, l'existence de la régie n'est plus utile.

Le Maire propose au conseil municipal de supprimer la régie photocopie.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition énoncée ci-dessus et décide de supprimer la régie photocopie.

8) MODALITES DE REALISATION ET DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- les *agents titulaires et non titulaires à temps complet*, employés dans les services techniques et administratif peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire,

- le nombre d'heures supplémentaires effectuées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- les *agents titulaires et non titulaires à temps non complet*, employés dans les services techniques et administratif peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire,

- le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures complémentaires réalisées seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

AUTORISE

- le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale, par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de l'établissement, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif dressé par le service des ressources humaines, pour l'ensemble des agents.

- dit que les crédits seront inscrits au budget.

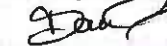
9) INFORMATIONS DIVERSES

- Rapport d'expertise pour le logement de la boulangerie : Un nouveau délai de dépose du rapport d'expert est accordé jusqu'au 30 juillet 2021. La date du jugement n'est toujours pas connue
- M. le Maire informe le conseil municipal que dans l'affaire qui oppose la commune à M et Mme Reliaud, un jugement du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 20/07/2021 a rejeté la requête de M et Mme Reliaud et les a condamné à verser la somme de 1200 € à la commune.
- Mme LINARD Arlette, Orthophoniste exerçant dans les locaux du pôle médical, a informé de sa fin d'activité et départ au 31 mars 2022. Recherche de remplaçante pour la reprise d'activité.
- Un nouveau bail commercial va être passé avec le locataire du bar incluant le logement situé au-dessus du local commercial.
- Le 07/09 la société DIAGAMENTER se déplace afin d'établir le diagnostic technique du logement.
- La convention relative à la participation financière de la commune aux études préalables à l'aménagement de la route de la forêt a été signée.
- Rencontre avec Mme Gaudilliere (IME de Jonzac) afin établir une convention de partenariat permettant la mise en application des apprentissages dispensés à l'IME. Une d'équipe d'élèves effectuera l'entretien des bâtiments tous les mercredi matin sur l'année scolaire. Visite des bâtiments le 15/09 avec Mme Bonneaud.

10) REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

- 31/08 à 18h Rdv avec Mme Gaudilliere Isabelle IME de Jonzac (M. Langlais)
- 01/09 à 8h30 comparutions au tribunal de Saintes pour la destruction des protections des containers à poubelle par le feu (M. Langlais). Report de la décision pour la partie civile au 01/02/2021 à 9h au TGI de Saintes
- 02/09 10h au parc des expositions de Saintes, AG des maires de 17 (M. Langlais)
- 02/09 Rdv avec Mr Aubert Antoine DID pour la présentation des travaux rue de la forêt (M. Langlais et M. Cerceau)
- 2 et 3 septembre carrefour des communes à SAINTES
- 03/09 Pôle mécanique de la Gênetouze 10ème édition du salon de l'automobile « véhicule du futur »
- 05/09 Brocante par le comité des fêtes de Plassac. Pas de bar et pas de restauration,
- 06/09 à 14h30 salle des associations à St Genis, réunion de présentation finale de l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement (M. Langlais)
- 08/09 à 14h à la mairie de Plassac, présentation des travaux par la DID Mr AUBERT Antoine (M. Langlais)
- 08/09 à 21h salle Jeanne d'arc de St Genis AG du centre de santé de St genis
- 11/09 baptême civil LYS (18 rue des géraniums) => Sylvie et Jo absent. Qui est dispé?
- 18/09/2021 "7ème Carto'Cagouille" par les râleurs racing
- 18/09 à 14h30 Mariage « Houllier/Deval » (M. Langlais et Mme Gallot)
- 30/10 à 11h Mariage « Eiserloh/Geister (M. Langlais et Mme Gallot)

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	Absent
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	Absent
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne		RICHARD Christophe	
GOURDON Corinne	Absente		
MARTINEAU Marthe			

